

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **quatorzième jour du mois de janvier deux mille treize**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Carol Prud'Homme, conseiller,	district 2
M. Marcel Yves Paré, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller et maire suppléant	district 4
Mme Marie-Josée Fournier, conseillère,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Pascal Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N^o : 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Pascal Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N^o : 2

2013-01-R001

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 JANVIER 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'adopter l'ordre du jour du 14 janvier 2013 en y ajoutant les points suivants : 4.6.1, 4.6.2 et 10.3 (inscrits en gras)

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Adoption des procès-verbaux;
- 4. **Gestion administrative;**
 - 4.1 Avis de motion;
 - 4.1.1 Avis de motion - Règlement 42-4-2013 modifiant le règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 42 de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil afin d'ajuster la tarification des permis, certificats et autres demandes »
 - 4.1.2 Avis de motion - Règlement 65-2-2013 modifiant le règlement numéro 65 concernant le programme d'intervention et de revitalisation des bâtiments d'une partie du secteur de Saint-André-Est sur le territoire de la municipalité Saint-André-d'Argenteuil ;
 - 4.1.3 Avis de motion - Règlement 47-3-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 47 de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil afin de modifier les usages dans la zone m-185
 - 4.2 Projets de règlement ;
 - 4.2.1 Adoption du second projet du règlement 47-3-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 47 de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil afin de modifier les usages dans la zone m-185 ;

- 4.3 Adoption de règlements;
 - 4.3.1 Adoption du règlement numéro 84 visant à favoriser les saines habitudes de vie sur le territoire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil dans le cadre du programme « Ma Santé en Valeur »
- 4.4 Dépôt du bordereau de correspondance pour le mois de décembre 2012;
- 4.5 Dépôt de requêtes de citoyens; Aucun
- 4.6 Motion de félicitations
 - 4.6.1 Motion de félicitations à M. Yves Ladouceur et son équipe pour la guignolée 2012;**
 - 4.6.2 Motion de félicitations à monsieur Daniel Vallerand, propriétaire du restaurant Pizza 3000 ainsi que les bénévoles pour la réussite du repas de Noël au profit de la guignolée 2012;**
- 4.7 Approbation des frais de kilométrage pour formation de monsieur Carol prud'homme, conseiller ;
- 4.8 Approbation des frais de kilométrage de monsieur Denis St-Jacques, conseiller ;
- 4.9 Croix-Rouge canadienne, division du Québec — Contribution annuelle entente services aux sinistrés pour l'année 2013 ;
- 4.10 Contrat d'entretien et de soutien aux logiciels et aux progiciels 2013 – ACCEO Solutions inc. ;
- 4.11 Modification au contrat de Centre de Protection canine de Mirabel pour l'année 2013 ;
- ❑ 5. Période de questions (1^{re});
- ❑ 6. **Gestion financière;**
 - 6.1. Comptes à payer;
 - 6.2. Dépôt du rapport des achats effectués en vertu de la délégation de pouvoir;
 - 6.3. Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2012;
 - 6.4. Dépôt des rapports mensuels au 31 décembre 2012;
 - 6.5. Soutien financier;
 - 6.5.1 Association des résidents de l'Office municipal d'habitation de Saint-André-d'Argenteuil – Demande d'aide financière 300 \$;
 - 6.5.2 Demande et versement de l'aide financière annuelle 4 000 \$ accordée à l'Espace historique et culturel Christ Church ;
 - 6.5.3 Demande d'adhésion annuelle de l'organisme *Canards Illimités Canada* ;
 - 6.5.4 Demande d'aide financier de l'organisme « Les Artisans du Bonheur » ;
 - 6.5.5 Jessie Armand, équipe de sculpture sur neige – Aide financière de 500 \$;
 - 6.6. Demande d'exemption de taxes foncière – Immeuble sis au 44 route du Long-Sault – organisme : Société Historique du Compté d'Argenteuil ;

- 7. **Transport routier et hygiène du milieu;**
 - 7.1 Demande d'installation de deux nouveaux lampadaires dans le Développement de la Montagne ;
- 8. **Urbanisme et mise en valeur du territoire;**
 - 8.1 Programme d'incitation à la plantation d'arbres et d'arbustes ;
- 9. **Santé et bien-être; Aucun**
- 10. **Loisirs et culture;**
 - 10.1 Dépôt du rapport de la bibliothèque;
 - 10.2 Compte rendu de différents comités;
 - 10.3 Aide financière additionnelle accordé au Musée Régional d'Argenteuil concernant un montage financier afin d'assurer le fonctionnement de ses activités pour l'année 2013;**
- 11. **Sécurité publique;**
 - 11.1 Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2012 ;
 - 11.2 Acceptation de la démission de monsieur Claude Giguère à titre de directeur service sécurité incendie de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil ;
- 12. **Deuxième période de questions**
- 13. **Levée de l'assemblée.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

POINT N^o : 3

2013-01-R002

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 3 ET 10 DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

D'ADOPTER les procès-verbaux, tels que présentés, des séances tenues les 3 et 10 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

POINT N^o : 4 GESTION ADMINISTRATIVE

POINT 4.1 AVIS DE MOTION

POINT 4.1.1

AVIS DE MOTION

est donné par monsieur le conseiller Michel Larente à l'effet qu'un règlement portant le numéro 42-4-2013 et intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 42 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL AFIN D'AJUSTER LA TARIFICATION DES PERMIS, CERTIFICATS ET AUTRES DEMANDES » sera présenté pour son adoption par le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil lors d'une séance ultérieure.

POINT 4.1.2

AVIS DE MOTION

est donné par monsieur le conseiller Roland Weightman à l'effet qu'un règlement portant le numéro 65-2-2013 et intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 65 CONCERNANT LE PROGRAMME D'INTERVENTION ET DE REVITALISATION DES BÂTIMENTS D'UNE PARTIE DU SECTEUR DE SAINT-ANDRÉ-EST SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL » sera présenté pour son adoption par le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil lors d'une séance ultérieure.

POINT 4.1.3

AVIS DE MOTION

est donné par monsieur le conseiller Denis St-Jacques à l'effet qu'un règlement portant le numéro 47-3-2013 et intitulé « RÈGLEMENT 47-3-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 47 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL AFIN DE MODIFIER LES USAGES DANS LA ZONE M-185 » sera présenté pour son adoption par le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil lors d'une séance ultérieure.

POINT 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT 4.2.1

2013-01-R003

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 47-3-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 47 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL AFIN DE MODIFIER LES USAGES DANS LA ZONE M-185

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

NO. : 47-3-2013

RÈGLEMENT NUMÉRO QUARANTE-SEPT - TROIS – DEUX MILLE TREIZE

SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 47-3-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 47 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL AFIN DE MODIFIER LES USAGES DANS LA ZONE M-185

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 47 est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT qu'un ajustement aux usages permis dans la zone M-185 a été demandé;

2013-01-R003

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

QUE le conseil décrète ce qui suit :

- 1 Modification de l'annexe B (TABLEAU DES SPÉCIFICATIONS PAR ZONE)

L'annexe B « TABLEAU DES SPÉCIFICATIONS PAR ZONE » est modifié pour la zone M-185 en autorisant l'usage de classe C4 « Commerce et service distinctifs » accompagné de la note particulière 4 correspondant au texte suivant :



« (4) De cette classe d'usage, seul l'usage « service de boissons alcooliques avec ou sans présentation de spectacle » est autorisé. ».

2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

André Jetté
Maire

Pascal B. Surprenant
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Adoption du projet de règlement : 10 décembre 2012
Consultation publique : 14 janvier 2013
Avis de motion : 14 janvier 2013
Adoption du 2^o projet de règlement : 14 janvier 2013
Approbation des personnes habiles à voter :
Adoption du règlement :
Entrée en vigueur :
Avis d'entrée en vigueur :

POINT N^o: 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

POINT N^o: 4.3.1

2013-01-R004

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 84 VISANT À FAVORISER LES SAINES HABITUDES DE VIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL DANS LE CADRE DU PROGRAMME « MA SANTÉ EN VALEUR »



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

NO. : 84

RÈGLEMENT NUMÉRO QUATRE-VINGT-QUATRE

RÈGLEMENT VISANT À FAVORISER LES SAINES HABITUDES DE VIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION DU PROGRAMME « MA SANTÉ EN VALEUR ».

ATTENDU que la municipalité a participé au programme « Ma Santé en Valeur », qu'un comité de travail impliquant un élu et des résidents a été formé et qu'un plan d'action a été déposé et adopté par résolution le 1^{er} novembre 2010;

ATTENDU que les membres du conseil municipal souhaitent adopter un règlement qui incitera la population de la municipalité à adopter de saines habitudes de vies lors de ses rassemblements et lors d'activités de sport et loisir annuel;

ATTENDU que par ce règlement, la municipalité fait un premier pas, veut donner l'exemple et prend au sérieux la santé de ses citoyens, elle offrira désormais des aliments sains et santé lors de ses activités en plus d'y interdire le tabagisme et la fumée secondaire;

ATTENDU qu'avis de motion a été donné le 3 décembre 2012 ;

2013-01-R004

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques appuyé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme et résolu unanimement :

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce qui suit ;

ARTICLE 1

Tabagisme et fumée secondaire

Propriété municipale

La propriété municipale est par exemple et de manière non limitative : parcs, plateaux sportifs, chalet, vestiaire, espaces verts, boisé, rampe de mise à l'eau, stationnements, hôtel de ville, camping, rues, station de pompage, véhicules routiers, machinerie.

Bâtiments

La municipalité interdit à tout individu de fumer à l'intérieur de ses bâtiments municipaux.

Véhicules et machinerie

La municipalité interdit à tout individu de fumer à l'intérieur de ses véhicules et sa machinerie.

Rayon de 9 mètres (30')

Il est interdit de fumer à l'extérieur sur la propriété municipale dans un rayon de 9 mètres des bâtiments. Cette interdiction s'applique aussi aux parcs et terrain de jeux. Il est interdit de fumer à moins de 9 mètres des modules de jeux et des plateaux sportifs.

Rassemblement public

Les événements organisés par la municipalité seront sans fumée tant à l'intérieur d'un bâtiment qu'en plein air. La municipalité s'engage à faire respecter ces nouvelles dispositions à partir de l'adoption du présent règlement.

ARTICLE 2

Affichage et communication

La municipalité s'engage à délimiter les aires « sans fumée » à l'aide d'une enseigne adéquate et faire la promotion de ces nouvelles règles à toute la population.

ARTICLE 3

Aliment santé

Lors d'activité de loisir, de sports, de rassemblement populaire et lors de fêtes, la municipalité s'engage à offrir et/ou à faire en sorte que les produits servis et offerts à sa population lors de tels événements soient des aliments sains et nutritifs.

ARTICLE 4

Effort soutenu et pérennité – Budget annuel

La municipalité veut assurer la pérennité du plan d'action « Ma Santé en Valeur » et bonifier les actions concernant l'acquisition et le maintien de saines habitudes de vie pour sa population. La municipalité s'engage à adopter à l'intérieur de son budget d'opération annuel une somme de 3 000 \$ à compter de 2014. Le tout sera indexé pour les années subséquentes.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pascal B. Surprenant
Directeur général et
secrétaire-trésorier

André Jetté
Maire

C.M., art. 445. Tout règlement, sous peine de nullité absolue, doit être précédé d'un avis de motion donné séance tenante, et il ne peut être lu et adopté qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur.

Avis de motion donné le : 3 décembre 2012

Renonciation à lecture du règlement le : 14 janvier 2013

Adoption le : 14 janvier 2013

Affiché le : 16 janvier 2013

En vigueur conformément à la Loi

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. Mme Nancy Simon Le Moignan, service des finances
M. Carol Prud'homme, conseiller
Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire*

POINT N°: 4.4

CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois de décembre 2012.

POINT 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS : Aucun

POINT 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS :

POINT 4.6.1

2013-01-R005

MOTION DE FÉLICITATIONS À M. YVES LADOUCEUR ET LES BÉNÉVOLES POUR LA RÉUSSITE DE LA GUIGNOLÉE 2012

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré ;

Que la présente motion soit envoyée au responsable de la guignolée 2012, Monsieur Yves Ladouceur, afin que celui-ci transmette les félicitations à tous les bénévoles qui ont travaillé activement à la réussite de la Guignolée et à la distribution des paniers. Un merci très particulier à l'organisateur, Monsieur Yves Ladouceur pour son courage, sa ténacité et son dévouement pour notre communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c. c. Monsieur Yves Ladouceur

POINT 4.6.2

2013-01-R006

MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR DANIEL VALLERAND, PROPRIÉTAIRE DU RESTAURANT PIZZA 3000 AINSI QUE LES BÉNÉVOLES POUR LA RÉUSSITE DU REPAS DE NOËL AU PROFIT DE LA GUIGNOLÉE 2012

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

De féliciter, monsieur Daniel Vallerand et chacun des bénévoles qui ont travaillé activement à la réussite du repas de Noël en décembre 2012 au profit de la guignolée 2012.

Merci monsieur Vallerand pour votre sens de l'organisation et d'implication au sein de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c. c. M. Daniel Vallerand, organisateur

POINT 4.7

2013-01-R007

APPROBATION DES FRAIS DE KILOMÉTRAGE POUR FORMATION DE MONSIEUR CAROL PRUD'HOMME, CONSEILLER

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit autoriser des dépenses reliées à la formation, le kilométrage;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré :

D'autoriser le remboursement des frais de kilométrage encourus pour une formation d'une somme de 95.68 \$ sur présentation des pièces justificatives de monsieur Carol Prud'homme, conseiller et ce en conformité avec le règlement municipal numéro 6-A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. Mme Nancy Simon Le Moignan, service des finances
M. Carol Prud'homme, conseiller*

POINT 4.8

2013-01-R008

APPROBATION DES FRAIS DE KILOMÉTRAGE DE MONSIEUR DENIS ST-JACQUES, CONSEILLER

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit autoriser des dépenses reliées au kilométrage;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier :

D'autoriser le remboursement des frais de kilométrage encourus pour une rencontre de travail planification stratégique à Harrington d'une somme de 51.48 \$ sur présentation des pièces justificatives de monsieur Denis St-Jacques, conseiller et ce en conformité avec le règlement municipal numéro 6-A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. Mme Nancy Simon Le Moignan, service des finances
M. Denis St-Jacques, conseiller*

POINT 4.9

2013-01-R009

CROIX-ROUGE CANADIENNE, DIVISION DU QUÉBEC — CONTRIBUTION ANNUELLE ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil utilise les services aux sinistrés dispensés par la Croix-Rouge canadienne, division du Québec depuis plusieurs années déjà;

CONSIDÉRANT qu'il y a une entente triennale entre la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et la société canadienne de la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT que lorsqu'il s'agit d'un engagement la Municipalité doit le faire en adoptant une résolution à cet effet;

CONSIDÉRANT que les taux pour l'année 2013 est de 0,15 \$ par personne;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

D'autoriser le paiement de 2013 pour la somme de 472,50 \$ (3150 X 0,15 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Croix-Rouge canadienne, division du Québec, Mme Kathleen Lapointe
Madame Nancy Simon le Moignan, Service des Finances municipales
Monsieur Claude Giguère, responsable du SSISTA et coordonnateur des mesures d'urgence*

POINT 4.10

2013-01-R010

CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET AUX PROGICIELS 2013 – ACCEO SOLUTIONS INC.

CONSIDÉRANT que ACCEO Solutions inc. propose des services d'entretien de logiciels et de progiciels pour 2013;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil doit adhérer à ces services pour permettre le bon fonctionnement du système informatique;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré et résolu :

D'autoriser le Directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat d'entretien aux logiciels et aux progiciels pour l'année 2013 avec la compagnie « ACCEO Solutions inc. » au montant de 10 317.69 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. M. Richard Paré, ACCEO Solutions inc.
Mme Nancy Simon Le Moignan, services des Finances*

POINT 4.11

2013-01-R011

MODIFICATION AU CONTRAT DE CENTRE DE PROTECTION CANINE DE MIRABEL POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT qu'il y a eu renouvellement de contrat pour l'année 2013 de Centre de Protection canine Mirabel par la résolution 2012-11-R237;

CONSIDÉRANT que le texte de l'addenda fait en 2010 par la résolution 2010-12-R387 manque au contrat de 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré, appuyé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme:

D'ajouter au contrat les deux paragraphes suivants :

- 1) La Municipalité s'engage à payer les frais de l'huissier engagé par la compagnie Centre de Protection canine de Mirabel enr. Pour signifier des constats d'infraction aux personnes en contravention à la réglementation municipale;
- 2) La Municipalité accepte que le montant de l'amende ordonné par le Juge de la Cour municipale au contrevenant soit perçu par la Compagnie Centre de Protection canine de Mirabel enr., sauf les frais de la Cour imposés au contrevenant, et ce, pour couvrir les frais de témoignage encourus par celui-ci

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. M. Jean-François Roy – Centre de protection canine Mirabel
Mme Nancy Simon, service des finances*

POINT 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 23 pour se terminer à 19 h 51.

Six (6) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N^o : 6 GESTION FINANCIÈRE

POINT 6.1

2013-01-R012

COMPTE À PAYER

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré et résolu :

QUE les comptes énumérés dans la liste datée du 9 janvier 2013, totalisant 171 955,58 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

POINT 6.2

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

Achats autorisés en vertu du règlement n^o 80 – Délégation de pouvoir – Liste

POINT 6.3

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE

Rapport budgétaire au 31 décembre 2012

POINT 6.4

DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS AU 30 AVRIL 2012

- Solde des folios bancaires au 31 décembre 2012;
- Taxes à recevoir au 31 décembre 2012;
- Financement temporaire au 31 décembre 2012;

POINT N^o : 6.5 SOUTIEN FINANCIER

POINT N^o : 6.5.1

2013-01-R013

ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 300 \$

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Michel Larente :

Que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte de verser la somme de 300 \$ à l'organisme << *Association des résidents de l'OMH Saint-André-d'Argenteuil* >> à titre de soutien financier pour la réalisation d'un Tournoi de pétanque spécial pour les personnes de 50 à 83 ans.

De payer cette aide financière à même le poste budgétaire 1-02-701-90-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. Monsieur Stanislas Hébert, Président
Service des finances, Mme Nancy Simon*

POINT N^o : 6.5.2

2013-01-R014

DEMANDE ET VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE 4 000 \$ ACCORDÉE À L'ESPACE HISTORIQUE ET CULTUREL CHRIST CHURCH

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Roland Weightman :

Que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte de verser la somme de 4 000 \$ à l'organisme << *Espace historique et culturel Christ Church* >> à titre de soutien au bâtiment classé bien culturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. EHCCC, Évelyne Bergeron, présidente
Service de la comptabilité, Mme Nancy Simon Le Moignan*

POINT N^o : 6.5.3

2013-01-R015

DEMANDE D'ADHÉSION ANNUELLE DE L'ORGANISME CANARDS ILLIMITÉS CANADA

CONSIDÉRANT la demande d'adhésion de l'organisme *Canards Illimités Canada* en date du 14 décembre 2012;

CONSIDÉRANT le but ultime de l'organisme est de protéger, restaurer et assurer la gestion des milieux humides;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, Appuyée par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré :

D'autoriser l'adhésion 2013 de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil à l'organisme *Canards Illimités Canada*;

D'autoriser un don d'une somme de 75 \$ à l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. Nancy Simon Le Moignan, service des Finances

POINT N^o : 6.5.4

2013-01-R016

DEMANDE D'AIDE FINANCIER DE L'ORGANISME « LES ARTISANS DU BONHEUR »

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme « Les Artisans du Bonheur » en date du 22 novembre 2012;

CONSIDÉRANT que l'organisme offre aux personnes du troisième âge l'occasion de participer aux activités sociales et communautaires;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, Appuyée par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, Et résolu :

D'accorder un don de 1 200 \$ à l'organisme « Les Artisans du Bonheur »;

De payer cette aide financière à même le poste budgétaire 1-02-701-90-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. : M. Laurent Weightman, Président, Les Artisans du Bonheur
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des Finances*

POINT N^o : 6.5.5

2013-01-R017

JESSIE ARMAND, ÉQUIPE DE SCULPTURE SUR NEIGE – AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$

CONSIDÉRANT la représentation de notre communauté artistique lors de la compétition internationale de sculpture sur neige lors du carnaval de Québec par l'artiste Jessie Armand et son équipe;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, Appuyée par monsieur le conseiller Carol Prud'homme :

De verser à monsieur Jessie Armand, résident de Saint-André-d'Argenteuil, une contribution de cinq cents dollars (500 \$) afin de lui permettre d'atténuer les coûts liés à sa participation artistique lors de la compétition internationale précitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Monsieur Jessie Armand
Mme Nancy Simon Le Moignan, service de la comptabilité*

POINT N° : 6.6

2013-01-R018

DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRE – IMMEUBLE SIS AU 44 ROUTE DU LONG SAULT – ORGANISME : SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU COMTÉ D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Société historique du comté d'Argenteuil a soumis une demande d'exemption de taxes foncière à la Commission municipal du Québec en date du 14 septembre 2012;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale doit consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

CONSIDÉRANT que la Société historique du comté d'Argenteuil bénéficiait de ce privilège auparavant;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Denis St-Jacques et résolu :

QUE les membres du conseil municipal émettent un avis favorable concernant la demande d'exemption de taxes foncières présenté par l'organisme « Société historique du comté d'Argenteuil » pour l'immeuble sis au 44, route du Long Sault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Société historique du comte d'Argenteuil
Mme Nancy Simon Le Moignan, service de la comptabilité*

**POINT N° : 7
TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

POINT N° : 7.1

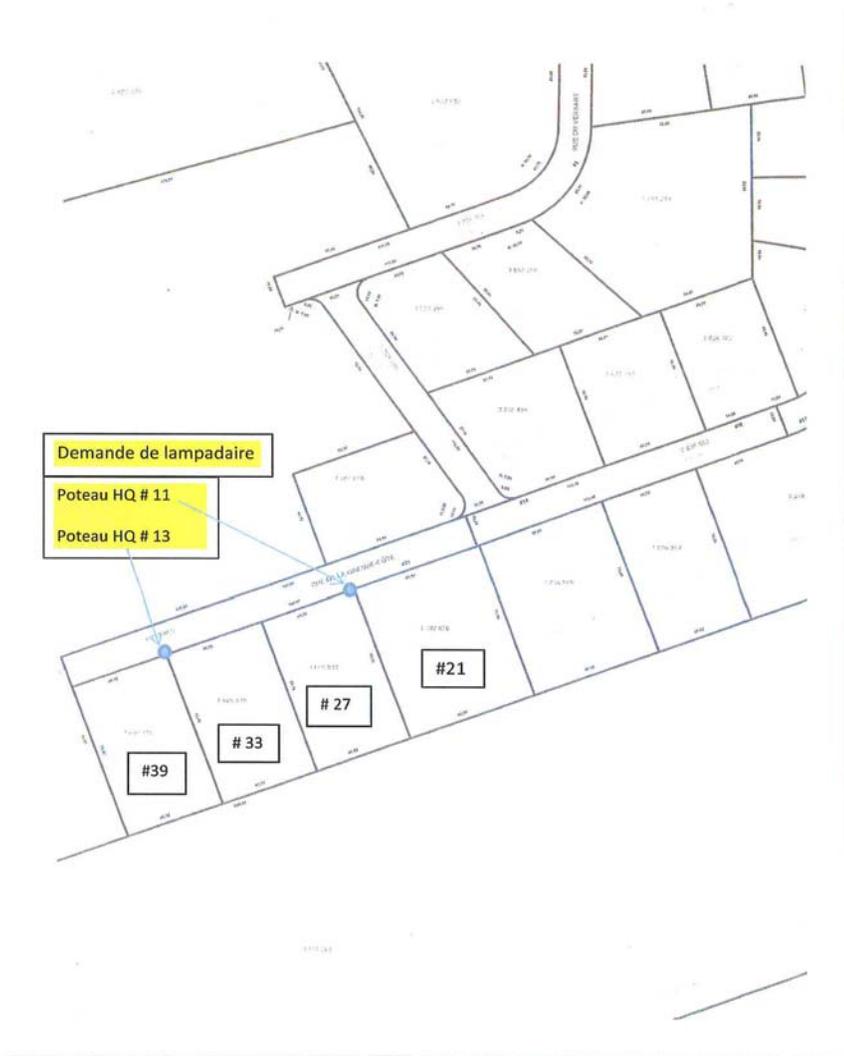
2013-01-R019

DEMANDE D'INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX LAMPADAIRES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA MONTAGNE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme :

D'ACCEPTER la demande de M. Richard Ladouceur et d'autoriser l'installation de deux (2) nouveaux lampadaires aux emplacements décrits par le plan ci-joint.

Figure 1



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Hydro-Québec
M. Richard Ladouceur, promoteur
Service des Travaux publics, M. Gilbert Ladouceur
Service de la comptabilité, Madame Nancy Simon*

**POINT N^o : 8
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

POINT N^o : 8.1

2013-01-R020

PROGRAMME D'INCITATION À LA PLANTATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a débuté en 2011 un programme d'incitation à la plantation d'arbres et d'arbustes;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite participer à l'amélioration de la qualité de l'environnement et l'esthétisme de son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire maintenir ce programme à l'ensemble de son territoire pour tous les types d'immeubles;

CONSIDÉRANT que par ce programme, la municipalité remboursait en 2012 une somme équivalente à un maximum de 30 \$ pour la plantation d'un arbre ou d'un arbuste d'une hauteur minimale de 1,0 mètre par propriété, le tout sur présentation de pièces justificatives, et qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de bonifier cette aide à 75 \$ pour 2013;

CONSIDÉRANT que le choix des essences d'arbres et d'arbuste et les normes de plantation doivent être conformes à la réglementation et aux normes en vigueur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier:

Que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil poursuit le programme d'incitation à la plantation d'arbres et d'arbustes pour l'année 2013.

Que l'aide financière consentie soit d'un maximum de 75 \$ selon les modalités édictées audit programme.

Que la somme nécessaire au remboursement soit prise selon les disponibilités financières du poste budgétaire 02-619-00-629 pour un maximum de 2 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. M. Vincen Langevin, directeur service d'urbanisme
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des Finances*

POINT N^o : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE

POINT N^o : 10 LOISIRS ET CULTURE

POINT N^o : 10.1 RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dépôt du rapport de la bibliothèque;

POINT N^o : 10.2

Compte rendu de différents comités; Aucun

POINT N^o : 10.3

2013-01-R021

AIDE FINANCIÈRE ADDITIONNELLE ACCORDÉ AU MUSÉE RÉGIONAL D'ARGENTEUIL CONCERNANT UN MONTAGE FINANCIER AFIN D'ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE SES ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT que le Musée Régional d'Argenteuil (MRA) est situé dans le secteur Carillon de la municipalité de Saint-André d'Argenteuil et qu'il permet aux visiteurs d'apprécier ses artefacts et ses différentes collections depuis 1938;

CONSIDÉRANT que cette institution culturelle est unique dans la MRC d'Argenteuil et que la municipalité de Saint-André d'Argenteuil souhaite participer activement en vue d'assurer sa pérennité;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Musée régional d'Argenteuil estime qu'un budget d'opération de 65 000,00\$ est nécessaire afin d'assurer le fonctionnement du musée pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT la situation de précarité financière actuelle du MRA et que celui-ci a fait une demande d'aide additionnelle de 40 000,00\$ afin d'assurer sa survie pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil s'engage à verser une somme de 25 000,00\$ par le biais du programme du Pacte Rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a adopté un plan stratégique en 2012 visant le développement du musée et afin d'en augmenter l'achalandage en vue d'accroître les revenus;

CONSIDÉRANT que la municipalité verse cette aide additionnelle exceptionnelle pour l'année 2013 et que le MRA doit prendre les moyens nécessaires afin d'assurer sa santé financière son autofinancement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques et unanimement résolu :

Que les membres du conseil municipal verse une aide financière additionnelle exceptionnelle de 15 000,00\$ au Musée Régional d'Argenteuil pour l'année 2013 en plus du 5000,00\$ déjà prévu au budget 2013. Cette aide financière est conditionnelle à ce que la MRC d'Argenteuil verse également un montant de 25 000,00\$ pour atteindre la somme totale de 40 000,00\$ tel que demander par le MRA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. Musée Régional d'Argenteuil
MRC d'Argenteuil, M. Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Nancy Simon Le Moignan, service des finances*

POINT N^o : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

POINT N^o : 11.1

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2012.

POINT N^o : 11.2

2013-01-R022

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR CLAUDE GIGUÈRE À TITRE DE DIRECTEUR SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que monsieur Claude Giguère a remis une lettre de démission au directeur général et secrétaire-trésorier en date du 18 décembre 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré, Appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'accepter la démission de monsieur Giguère laquelle prendra effet le 1^{er} février 2013 ;

De remercier sincèrement monsieur Giguère pour son implication, sa disponibilité, ses compétences et connaissances et ce, relativement au service sécurité incendie.

D'AUTORISER le service de la paie à verser les montants dus en conformité avec son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. Monsieur Pascal B. Surprenant, directeur général et secrétaire trésorier
Madame Nancy Simon Le Moignan, service des finances
Monsieur Claude Giguère*

POINT N° : 12

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 20 pour se terminer à 20 h 40.

Cinq (5) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 13

2013-01-R023

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier:

De lever la séance à 20 heures 42 minutes considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRE)

Signatures :

**Pascal B. Surprenant,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**André Jetté,
Maire**